

COMMUNE DE MONCE-EN-BELIN
56 rue Jean Fouassier
72230 MONCE-EN-BELIN

ARRETE DU MAIRE n° 43/2026

Objet : 6.4 Autres actes réglementaires
Réglementation de la Circulation
Stationnement réservé « Boucher J.-M. VALLUET – 44 boulevard des Avocats

Le Maire de Moncé en Belin

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1 et L.2212-5 et 2213-1 et suivants, livre II, titre I, section I portant sur la police du Maire,
Vu le Code de la Route, et ses articles R.411-1 à R.411-9 et ses suivants, R 412-6 à R 412-28, R 415-1 à R 415-15, R 417-1 à R 417-8 et ses suivants,
Vu les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière,
Vu le Code Pénal, notamment les articles 610-15, 21-1 et 78-6 et suivants,
Vu le décret n°90-1083 du 3 décembre 1990 art ; 6 (J.O. du 07),
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, il y a lieu d'instaurer une réglementation sur le trottoir au 44 boulevard des Avocats, dans l'agglomération de Moncé-en-Belin.

A R R E T E

Article 01 : Le stationnement de tout véhicule est interdit sur le trottoir devant le numéro 44 boulevard des Avocats, dans l'agglomération de Moncé-en-Belin, **les jeudis et samedis de 10 h à 12 h 30**. Ce stationnement sera réservé au camion de boucherie « J.-M. VALLUET ».

Article 02 : Une signalisation sera mise en place par un marquage au sol et matérialisée par un panneau « stationnement interdit » qui permet l'application des présentes dispositions.

Article 03 : Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 04 : Le présent arrêté sera affiché, et publié au registre des décisions de la Commune.

Article 05 : Monsieur Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe et Monsieur Le Maire de Moncé-en-Belin sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moncé en Belin, le 10 avril 2026

Le Maire,
Charles MESNIL

